

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005480700470	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Receveur des finances de Marseille

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : Ports de plaisance (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 23

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 27

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 28

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 29

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 30

A3.2 - Etalement des provisions 31

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 32

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 33

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 34

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 35

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 36

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 37

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 38

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 41

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 42

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° FAG 013-495/16/CM du 30/06/2016.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 215 041,13	14 215 041,13

+

+

+

R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	14 215 041,13	14 215 041,13
---	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	11 371 173,10	11 371 173,10

+

+

+

R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	11 371 173,10	11 371 173,10
---	----------------------	----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	25 586 214,23	25 586 214,23
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 245 879,19	0,00	5 582 621,00	5 582 621,00	5 582 621,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 967 821,32	0,00	4 059 179,00	4 059 179,00	4 059 179,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	202 000,00	0,00	307 000,00	307 000,00	307 000,00
Total des dépenses de gestion des services		9 415 700,51	0,00	9 948 800,00	9 948 800,00	9 948 800,00
66	Charges financières	506 435,81	0,00	544 427,77	544 427,77	544 427,77
67	Charges exceptionnelles	223 000,00	0,00	166 000,00	166 000,00	166 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	10 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 155 136,32	0,00	10 732 227,77	10 732 227,77	10 732 227,77
023	Virement à la section d'investissement (6)	680 171,94	0,00	582 073,53	582 073,53	582 073,53
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 517 565,67	0,00	2 900 739,83	2 900 739,83	2 900 739,83
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 197 737,61	0,00	3 482 813,36	3 482 813,36	3 482 813,36
TOTAL		13 352 873,93	0,00	14 215 041,13	14 215 041,13	14 215 041,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 215 041,13
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	7 415,00	0,00	35 051,00	35 051,00	35 051,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 396 564,51	0,00	9 633 100,00	9 633 100,00	9 633 100,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	633 467,30	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 979 774,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
Total des recettes de gestion des services		13 017 220,81	0,00	13 168 151,00	13 168 151,00	13 168 151,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		13 057 220,81	0,00	13 208 151,00	13 208 151,00	13 208 151,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	295 653,12	0,00	1 006 890,13	1 006 890,13	1 006 890,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		295 653,12	0,00	1 006 890,13	1 006 890,13	1 006 890,13
TOTAL		13 352 873,93	0,00	14 215 041,13	14 215 041,13	14 215 041,13

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 215 041,13
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 475 923,23
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	6 969 686,90	0,00	8 609 139,00	8 609 139,00	8 609 139,00
	Total des dépenses d'équipement	6 969 686,90	0,00	8 609 139,00	8 609 139,00	8 609 139,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 670 816,83	0,00	1 672 969,97	1 672 969,97	1 672 969,97
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 670 816,83	0,00	1 672 969,97	1 672 969,97	1 672 969,97
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 640 503,73	0,00	10 282 108,97	10 282 108,97	10 282 108,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	295 653,12		1 006 890,13	1 006 890,13	1 006 890,13
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		82 174,00	82 174,00	82 174,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	295 653,12		1 089 064,13	1 089 064,13	1 089 064,13
	TOTAL	8 936 156,85	0,00	11 371 173,10	11 371 173,10	11 371 173,10

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 371 173,10
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 161 057,00	0,00	5 903 000,00	5 903 000,00	5 903 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 577 362,24	0,00	1 903 185,74	1 903 185,74	1 903 185,74
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 738 419,24	0,00	7 806 185,74	7 806 185,74	7 806 185,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 738 419,24	0,00	7 806 185,74	7 806 185,74	7 806 185,74
021	Virement de la section d'exploitation (4)	680 171,94		582 073,53	582 073,53	582 073,53

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - Ports de plaisance - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 517 565,67		2 900 739,83	2 900 739,83	2 900 739,83
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		82 174,00	82 174,00	82 174,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 197 737,61		3 564 987,36	3 564 987,36	3 564 987,36
TOTAL		8 936 156,85	0,00	11 371 173,10	11 371 173,10	11 371 173,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 371 173,10
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 475 923,23
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 582 621,00		5 582 621,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 059 179,00		4 059 179,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	307 000,00		307 000,00
66	Charges financières	544 427,77	0,00	544 427,77
67	Charges exceptionnelles	166 000,00	0,00	166 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 900 739,83	2 900 739,83
69	Impôts sur les bénéficiat° et assimilés (4)	73 000,00		73 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		582 073,53	582 073,53
	Dépenses d'exploitation – Total	10 732 227,77	3 482 813,36	14 215 041,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 215 041,13
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 006 890,13	1 006 890,13
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 672 969,97	0,00	1 672 969,97
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	8 609 139,00		8 609 139,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	82 174,00	82 174,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	10 282 108,97	1 089 064,13	11 371 173,10

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 371 173,10
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	35 051,00		35 051,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 633 100,00		9 633 100,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 500 000,00		3 500 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	40 000,00	1 006 890,13	1 046 890,13
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		13 208 151,00	1 006 890,13	14 215 041,13

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 215 041,13
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 903 000,00	0,00	5 903 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 903 185,74	0,00	1 903 185,74
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	39 956,00	39 956,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	42 218,00	42 218,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		2 900 739,83	2 900 739,83
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		582 073,53	582 073,53
Recettes d'investissement – Total		7 806 185,74	3 564 987,36	11 371 173,10

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 371 173,10
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 245 879,19	5 582 621,00	5 582 621,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	454 000,00	483 800,00	483 800,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	42 120,00	40 250,00	40 250,00
6064	Fournitures administratives	16 200,00	18 000,00	18 000,00
6066	Carburants	150 000,00	148 000,00	148 000,00
6068	Autres matières et fournitures	26 766,67	31 267,00	31 267,00
611	Sous-traitance générale	306 100,00	455 000,00	455 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	1 200,00	1 200,00
6135	Locations mobilières	42 350,00	49 800,00	49 800,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	40 000,00	50 000,00	50 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	150 000,00	202 750,00	202 750,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	357 200,00	398 350,00	398 350,00
61551	Entretien matériel roulant	67 000,00	113 000,00	113 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	286 200,00	271 620,00	271 620,00
6156	Maintenance	134 300,00	135 300,00	135 300,00
6168	Autres	49 000,00	67 000,00	67 000,00
617	Etudes et recherches	63 100,00	126 461,00	126 461,00
618	Divers	18 000,00	23 000,00	23 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	25 000,00	25 000,00
6228	Divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	900,00	0,00	0,00
6238	Divers	5 000,00	5 900,00	5 900,00
6248	Divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 340,00	4 640,00	4 640,00
6256	Missions	2 900,00	2 900,00	2 900,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 460,00	33 400,00	33 400,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 500,00	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	11 000,00	17 500,00	17 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	21 300,00	23 300,00	23 300,00
6282	Frais de gardiennage	500 000,00	50 000,00	50 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	140 300,00	494 000,00	494 000,00
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	496 609,00	500 000,00	500 000,00
6288	Autres	1 000,00	2 200,00	2 200,00
635111	Cotizat° Foncière des Entreprises	240 000,00	240 000,00	240 000,00
635112	Cotizat° Valeur Ajoutée Entreprises	100 000,00	70 000,00	70 000,00
63512	Taxes foncières	1 388 333,52	1 388 333,00	1 388 333,00
63513	Autres impôts locaux	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6353	Impôts indirects	0,00	150,00	150,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 900,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	3 000,00	3 000,00	3 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	100 000,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 967 821,32	4 059 179,00	4 059 179,00
6331	Versement de mobilité	6 172,48	40 380,00	40 380,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 543,27	10 095,00	10 095,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 931,99	19 181,00	19 181,00
6411	Salaires, appointements, commissions	3 518 612,81	2 071 270,00	2 071 270,00
6413	Primes et gratifications	112 466,05	811 241,00	811 241,00
6414	Indemnités et avantages divers	287,95	2 794,00	2 794,00
6415	Supplément familial	965,64	12 831,00	12 831,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	47 620,75	355 194,00	355 194,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	98 823,88	563 878,00	563 878,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	0,00	19 770,00	19 770,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 688,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	24 224,60	18 349,00	18 349,00
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00	16 763,00	16 763,00
648	Autres charges de personnel	131 983,90	117 433,00	117 433,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	202 000,00	307 000,00	307 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	100 000,00	100 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	202 000,00	207 000,00	207 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		9 415 700,51	9 948 800,00	9 948 800,00
66	Charges financières (b) (8)	506 435,81	544 427,77	544 427,77
66111	Intérêts réglés à l'échéance	506 320,63	543 537,69	543 537,69
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	115,18	890,08	890,08
67	Charges exceptionnelles (c)	223 000,00	166 000,00	166 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 000,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	15 000,00	15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	54 000,00	130 000,00	130 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	150 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	10 000,00	73 000,00	73 000,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	10 000,00	73 000,00	73 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		10 155 136,32	10 732 227,77	10 732 227,77
023	Virement à la section d'investissement	680 171,94	582 073,53	582 073,53
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 517 565,67	2 900 739,83	2 900 739,83
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 517 565,67	2 900 739,83	2 900 739,83
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 197 737,61	3 482 813,36	3 482 813,36
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 197 737,61	3 482 813,36	3 482 813,36
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 352 873,93	14 215 041,13	14 215 041,13

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 215 041,13
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	161 592,45
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	160 702,37
= Différence ICNE N – ICNE N-1	890,08

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	7 415,00	35 051,00	35 051,00
64198	Autres remboursements	5 015,00	29 373,00	29 373,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	2 400,00	5 678,00	5 678,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 396 564,51	9 633 100,00	9 633 100,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	155 000,00	155 000,00	155 000,00
706	Prestations de services	55 000,00	55 000,00	55 000,00
707	Ventes de marchandises	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7083	Locations diverses	4 651 150,34	4 842 686,00	4 842 686,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	4 112 459,17	4 157 459,00	4 157 459,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	330 000,00	330 000,00	330 000,00
7088	Autres produits activités annexes	90 455,00	90 455,00	90 455,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	633 467,30	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	633 467,30	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 979 774,00	3 500 000,00	3 500 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	200 000,00	150 000,00	150 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	2 700 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
7588	Autres	79 774,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		13 017 220,81	13 168 151,00	13 168 151,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	20 000,00	20 000,00	20 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		13 057 220,81	13 208 151,00	13 208 151,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	295 653,12	1 006 890,13	1 006 890,13
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	295 653,12	1 006 890,13	1 006 890,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		295 653,12	1 006 890,13	1 006 890,13
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 352 873,93	14 215 041,13	14 215 041,13

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 215 041,13
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
1120120101	Opération d'équipement n° 1120120101 (5)	177 000,00	150 000,00	150 000,00
1140120101	Opération d'équipement n° 1140120101 (5)	3 000,00	5 000,00	5 000,00
1150120101	Opération d'équipement n° 1150120101 (5)	25 000,00	18 000,00	18 000,00
2110120101	Opération d'équipement n° 2110120101 (5)	4 481 686,90	4 436 139,00	4 436 139,00
2110220101	Opération d'équipement n° 2110220101 (5)	2 283 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 969 686,90	8 609 139,00	8 609 139,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 670 816,83	1 672 969,97	1 672 969,97
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	361 036,00	361 036,00	361 036,00
1641	Emprunts en euros	1 309 780,83	1 311 933,97	1 311 933,97
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 670 816,83	1 672 969,97	1 672 969,97
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 640 503,73	10 282 108,97	10 282 108,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	295 653,12	1 006 890,13	1 006 890,13
	Reprises sur autofinancement antérieur	295 653,12	1 006 890,13	1 006 890,13
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	0,00	105 791,40	105 791,40
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	234 531,55	56 246,27	56 246,27
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	14 352,03	45 061,73	45 061,73
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	46 769,54	391 936,20	391 936,20
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	407 854,53	407 854,53
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	82 174,00	82 174,00
2313	Constructions	0,00	39 956,00	39 956,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	42 218,00	42 218,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		295 653,12	1 089 064,13	1 089 064,13
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 936 156,85	11 371 173,10	11 371 173,10

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 371 173,10
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	2 161 057,00	5 903 000,00	5 903 000,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	1 018 000,00	62 000,00	62 000,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	141 000,00	141 000,00
1313	Subv. équipt Départements	927 057,00	2 900 000,00	2 900 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	216 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 577 362,24	1 903 185,74	1 903 185,74
1641	Emprunts en euros	3 577 362,24	1 903 185,74	1 903 185,74
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 738 419,24	7 806 185,74	7 806 185,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 738 419,24	7 806 185,74	7 806 185,74
021	Virement de la section d'exploitation	680 171,94	582 073,53	582 073,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 517 565,67	2 900 739,83	2 900 739,83
2805	Licences, logiciels, droits similaires	36 542,19	34 819,19	34 819,19
28121	Aménagement Terrains nus	564 556,37	707 708,09	707 708,09
28125	Aménagement Terrains bâtis	350 280,11	2 619,40	2 619,40
28128	Aménagement Autres terrains	66 842,99	66 842,97	66 842,97
28131	Bâtiments	59 252,12	59 252,20	59 252,20
28135	Installations générales, agencements, ..	239 752,21	239 418,20	239 418,20
28138	Autres constructions	105 800,40	105 800,40	105 800,40
28151	Installations complexes spécialisées	56 687,00	402 906,06	402 906,06
28153	Installations à caractère spécifique	471 576,67	673 859,66	673 859,66
28154	Matériel industriel	36 936,73	34 403,83	34 403,83
28155	Outillage industriel	10 566,73	8 725,80	8 725,80
28157	Aménagements des matériels industriels	316 869,29	386 876,77	386 876,77
28181	Installations générales, agencements	70 234,02	17 426,37	17 426,37
28182	Matériel de transport	61 417,13	61 714,69	61 714,69
28183	Matériel de bureau et informatique	6 854,73	8 677,21	8 677,21
28184	Mobilier	3 794,99	3 794,86	3 794,86
28188	Autres	59 601,99	85 894,13	85 894,13
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 197 737,61	3 482 813,36	3 482 813,36
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	82 174,00	82 174,00
2031	Frais d'études	0,00	34 926,00	34 926,00
2033	Frais d'insertion	0,00	5 030,00	5 030,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	42 218,00	42 218,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 197 737,61	3 564 987,36	3 564 987,36
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 936 156,85	11 371 173,10	11 371 173,10

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 371 173,10
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1120120101 (1)
LIBELLE : NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	150 000,00	b 150 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-150 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1140120101 (1)
LIBELLE : LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1150120101 (1)
LIBELLE : PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	18 000,00	b 18 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-18 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2110120101 (1)
LIBELLE : PORTS, MER ET LITTORAL GESTION MDTURE 2020-26

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	4 436 139,00	b 4 436 139,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	1 046 139,00	1 046 139,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	1 046 139,00	1 046 139,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	910 000,00	910 000,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	265 000,00	265 000,00	0,00
2157	Aménagements matériel industriel	0,00	0,00	560 000,00	560 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	2 480 000,00	2 480 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	395 000,00	395 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	2 085 000,00	2 085 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 436 139,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2110220101 (1)
LIBELLE : PORTS, MER ET LITTORAL PROJET MDTURE 2020-26

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	4 000 000,00	b 4 000 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 000 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					6 578 035,09									
2012-CT1-005-PORT DE PLAISANCE	EMISSION OBLIGATAIRE BNP PARIBAS	27/09/2012	08/11/2012	08/11/2027	1 928 035,09	F	Taux fixe à 3.875 %	3,875	3,875	EUR	X	F	N	A-1
2013-CT1-005-PORT DE PLAISANCE	EMISSION OBLIGATAIRE BNP PARIBAS	20/09/2013	20/09/2013	20/09/2033	2 750 000,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,800	EUR	X	F	O	A-1
2014-CT1-001-PORT DE PLAISANCE	EMISSION OBLIGATAIRE BNP PARIBAS	22/05/2014	22/05/2014	22/05/2034	1 900 000,00	F	Taux fixe à 3.45 %	3,450	3,450	EUR	X	F	O	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					24 015 424,84									
1641 Emprunts en euros (total)					24 015 424,84									
2007-CT1-007-PORT DE PLAISANCE	SOCIETE GENERALE	26/11/2007	26/11/2007	19/12/2008	4 015 425,10	V	(TAG 12M(Postfixé)-Floor -0.0925 sur TAG 12M(Postfixé)) + 0.0925	4,143	4,143	EUR	A	C	O	A-1
2009-CT1-008-PORT DE PLAISANCE	SFIL CAFFIL	18/12/2009	01/01/2010	01/01/2011	1 000 000,00	V	TAM(Postfixé) + 0.84	1,265	1,284	EUR	A	C	O	A-1
2010-CT1-010	CAISSE D'EPARGNE	25/03/2011	31/12/2010	25/06/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.19 %	4,190	4,190	EUR	A	C	O	A-1
2012-CT1-001-PORT DE PLAISANCE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/01/2012	30/04/2012	01/08/2012	1 900 000,00	V	Euribor 3M + 1.98	3,256	3,345	EUR	T	C	O	A-1
2015-CT1-008	CAISSE D'EPARGNE	25/01/2016	28/12/2015	25/03/2016	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 1.32)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,320	1,346	EUR	T	C	O	A-1
2016-AMP-009-PORT DE PLAISANCE	SFIL CAFFIL	09/12/2016	23/12/2016	01/04/2017	4 999 999,74	F	Taux fixe à 1 %	1,000	1,004	EUR	T	C	O	A-1
2017-AMP-011-PORT DE PLAISANCE	ARKEA	19/12/2017	22/12/2017	28/02/2018	1 800 000,00	F	Taux fixe à 1.63 %	1,630	1,640	EUR	T	C	O	A-1
2018-AMP-014	SFIL CAFFIL	17/12/2018	21/12/2018	01/05/2019	900 000,00	F	Taux fixe à 1.34 %	1,340	1,366	EUR	T	C	O	A-1
2018-AMP-015	SFIL CAFFIL	17/12/2018	21/12/2018	01/05/2019	400 000,00	F	Taux fixe à 1.34 %	1,340	1,366	EUR	T	C	O	A-1
2020-AMP-014	Crédit Maritime	23/12/2020	23/12/2020	05/05/2021	2 800 000,00	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	0,802	EUR	T	P	O	A-1
2020-AMP-015	Crédit Maritime	23/12/2020	23/12/2020	10/05/2021	1 200 000,00	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	0,802	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - Ports de plaisance - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					30 593 459,93									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		6 578 035,09					361 036,00	244 761,36	0,00	79 745,41
2012-CT1-005-PORT DE PLAISANCE	N	0,00	A-1	1 928 035,09	3,85	F	Taux fixe à 3.875 %	3,875	128 536,00	74 711,36	0,00	10 848,50
2013-CT1-005-PORT DE PLAISANCE	N	0,00	A-1	2 750 000,00	9,72	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	137 500,00	104 500,00	0,00	29 202,74
2014-CT1-001-PORT DE PLAISANCE	N	0,00	A-1	1 900 000,00	10,39	F	Taux fixe à 3.45 %	3,450	95 000,00	65 550,00	0,00	39 694,17
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		11 784 516,88					1 311 933,97	298 776,33	0,00	81 847,04
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 784 516,88					1 311 933,97	298 776,33	0,00	81 847,04
2007-CT1-007-PORT DE PLAISANCE	N	0,00	A-1	260 746,70	3,97	F	Taux fixe à 0 %	0,000	65 186,69	0,00	0,00	0,00
2009-CT1-008-PORT DE PLAISANCE	N	0,00	A-1	480 000,00	11,00	V	Euribor 12M + 0.51	5,441	40 000,00	18 483,60	0,00	23 945,99
2010-CT1-010	N	0,00	A-1	1 200 000,00	7,48	F	Taux fixe à 4.19 %	4,190	150 000,00	50 280,00	0,00	22 608,54
2012-CT1-001-PORT DE PLAISANCE	N	0,00	A-1	443 333,19	3,33	V	Euribor 3M + 1.98	7,158	189 139,73	76 332,34	0,00	3 306,78
2015-CT1-008	N	0,00	A-1	1 200 000,00	11,98	V	(Euribor 3M + 1.32)-Floor 0 sur Euribor 3M	6,449	100 000,00	70 138,73	0,00	19 011,99
2016-AMP-009-PORT DE PLAISANCE	N	0,00	A-1	2 750 000,09	8,00	F	Taux fixe à 1 %	1,004	333 333,32	26 250,00	0,00	5 974,54
2017-AMP-011-PORT DE PLAISANCE	N	0,00	A-1	1 260 000,00	13,91	F	Taux fixe à 1.63 %	1,640	90 000,00	19 987,88	0,00	1 589,25
2018-AMP-014	N	0,00	A-1	615 000,00	10,08	F	Taux fixe à 1.34 %	1,366	60 000,00	8 071,26	0,00	1 239,50
2018-AMP-015	N	0,00	A-1	273 333,27	10,08	F	Taux fixe à 1.34 %	1,366	26 666,68	3 587,23	0,00	550,89
2020-AMP-014	N	0,00	A-1	2 311 472,50	12,09	F	Taux fixe à 0.8 %	0,802	180 325,29	17 951,71	0,00	2 604,73
2020-AMP-015	N	0,00	A-1	990 631,13	12,11	F	Taux fixe à 0.8 %	0,802	77 282,26	7 693,58	0,00	1 014,83
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - Ports de plaisance - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		18 362 551,97					1 672 969,97	543 537,69	0,00	161 592,45

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	14	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	18 362 551,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'établissement	5	19/12/2019
L	Frais d'étude	5	19/12/2019
L	Concessions droit	5	19/12/2019
L	Autres immobilisations incorporelles	10	19/12/2019
L	Terrains nus	30	19/12/2019
L	Terrains bâtis	30	19/12/2019
L	Autres terrains	7	19/12/2019
L	Bâtiments durs	50	19/12/2019
L	Installation générales, agencement, aménagement des constructions	20	19/12/2019
L	Autres constructions	15	19/12/2019
L	Construction sur sol d'autrui - Bâtiments	50	19/12/2019
L	Construction sur Sol d'autrui - Installation générales, agencement, aménagement des constructions	20	19/12/2019
L	Installations complexes spécialisées	50	19/12/2019
L	Installations à caractère spécifique	20	19/12/2019
L	Matériel industriel	7	19/12/2019
L	Outillage industriel	10	19/12/2019
L	Agencement, aménagement du matériel et outillage industriel	15	19/12/2019
L	Installations générales, agencement, aménagements divers	7	19/12/2019
L	Matériel de transport	7	19/12/2019
L	Matériel de bureau et informatique	5	19/12/2019
L	Mobilier	15	19/12/2019
L	Emballage récupérable	10	19/12/2019
L	Autres immobilisations corporelles	7	19/12/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		754 389,00	754 389,00	0,00	754 389,00
SDC FRIOUL LA CHAPELLE - Requête en annulation	0,00	31/12/2020	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00
MACT - Requête indemnitaire	0,00	31/12/2020	124 252,00	124 252,00	0,00	124 252,00
DI DOMENICO Requête indemnitaire	0,00	31/12/2020	585 137,00	585 137,00	0,00	585 137,00
Dépréciations (2)	0,00		1 962 353,00	1 962 353,00	0,00	1 962 353,00
Dépréciation des comptes de tiers	0,00	31/12/2013	1 962 353,00	1 962 353,00	0,00	1 962 353,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		2 716 742,00	2 716 742,00	0,00	2 716 742,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 679 860,10	I 2 679 860,10
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 672 969,97	1 672 969,97
1631	Emprunts obligataires	361 036,00	361 036,00
1641	Emprunts en euros	1 311 933,97	1 311 933,97
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 006 890,13	1 006 890,13
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 006 890,13	1 006 890,13
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 679 860,10	0,00	0,00	2 679 860,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 482 813,36	III 3 482 813,36
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 482 813,36	3 482 813,36
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	34 819,19	34 819,19
28121	Aménagement Terrains nus	707 708,09	707 708,09
28125	Aménagement Terrains bâtis	2 619,40	2 619,40
28128	Aménagement Autres terrains	66 842,97	66 842,97
28131	Bâtiments	59 252,20	59 252,20
28135	Installations générales, agencements, ..	239 418,20	239 418,20
28138	Autres constructions	105 800,40	105 800,40
28151	Installations complexes spécialisées	402 906,06	402 906,06
28153	Installations à caractère spécifique	673 859,66	673 859,66
28154	Matériel industriel	34 403,83	34 403,83
28155	Outils industriel	8 725,80	8 725,80
28157	Aménagements des matériels industriels	386 876,77	386 876,77
28181	Installations générales, agencements	17 426,37	17 426,37
28182	Matériel de transport	61 714,69	61 714,69
28183	Matériel de bureau et informatique	8 677,21	8 677,21
28184	Mobilier	3 794,86	3 794,86
28188	Autres	85 894,13	85 894,13
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	582 073,53	582 073,53

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 482 813,36	0,00	0,00	0,00	3 482 813,36

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres		II 2 679 860,10
Ressources propres disponibles		IV 3 482 813,36
Solde		V = IV – II (6) 802 953,26

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	13 208 151,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2022-A140G20D01 LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	30 000,00	15 000,00	45 000,00	9 608,99	5 000,00	30 391,01
2022-A120G20D01 NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	680 200,00	400 000,00	1 080 200,00	463 475,52	150 000,00	466 724,48
2022-A150G20D01 PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	250 835,00	50 000,00	300 835,00	140 874,47	18 000,00	141 960,53
2022-B110G20D01 PORTS, MER ET LITTORAL GESTION MDTURE 2020-26	16 666 666,67	3 305 000,00	19 971 666,67	13 643 950,95	4 436 139,00	1 891 576,73
2022-B110P20D01 PORTS, MER ET LITTORAL PROJET MDTURE 2020-26	17 400 000,00	0,00	17 400 000,00	2 712 948,92	4 000 000,00	10 687 051,08

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		17,00	0,00	17,00	13,80	3,00	16,80
Adjoint administratif territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	8,00	0,00	8,00	7,80	0,00	7,80
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		47,00	0,00	47,00	44,00	3,00	47,00
Adjoint technique territorial	C	12,00	0,00	12,00	9,00	3,00	12,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère Classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème Classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Agent de maîtrise principal	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur en chef hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Opérateur territorial des activités physiques et sportives principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - Ports de plaisance - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		65,00	0,00	65,00	58,80	6,00	64,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	361	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	361	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	361	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	730	0,00	3-3-2°	CDI
Directeur territorial	A	ADM	824	0,00	3-3-2°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	361	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	361	0,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.